

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3054

19 décembre 2012

SOMMAIRE

1492i Investments & Co S.C.A.	146592	Invensys European Holdings S.à r.l.	146579
Agri Renewable Fund Sicar S.A.	146557	Invensys European Holdings S.à r.l.	146579
Belfius Financing Company	146548	Kores Lux S.à r.l.	146583
Belux S.à r.l.	146575	Krap Nus S.A.	146579
Berner Belgien N.V. S.A.	146557	LABELCASH Luxembourg S.à r.l.	146580
Berner Belgien N.V. S.A.	146558	Laboratoire Dentaire Marc Mullenbach, s.à r.l.	146580
Berner Belgien N.V. S.A.	146557	La Luxembourgeoise de Restauration S.A.	146580
Berner Belgien N.V. S.A.	146558	Le Gaselle S.A.	146580
Berner Belgien N.V. S.A.	146559	Management Golf et Propriétés S.A.	146581
Berner Belgien N.V. S.A.	146559	Modaven & Co SCA	146580
Berner Belgien N.V. S.A.	146558	N. Folschette S.à r.l.	146592
Primary Investments S.à r.l.	146558	Northern Beach S.A.	146581
C&MI Holding	146559	Northern Beach S.A.	146581
David Brown Systems S.à r.l.	146576	Ormaa Invest S.A.	146581
Doctor PC	146578	Oterna Holding B.V.	146549
European Technical Graphics S.A.	146576	Oterna II S.à r.l.	146553
Finacam S.à r.l.	146576	Palladion Sicav	146582
Finacom Venture S.A.	146546	Partim International SPF S.A.	146546
Finlabo Investments Sicav	146546	Polaris Investment S.A.	146557
First Data International Luxembourg VII S.à r.l.	146576	Premium Portfolio SICAV	146549
Gabriel Magic Inc. S.A.	146577	Real Estate Capital S.A.	146582
Galerie 77 S.à r.l.	146577	Senga S.A.	146591
Gambro Reinsurance S.A.	146581	Senga S.A.	146591
GDF SUEZ LNG Holding S.à r.l.	146577	Sobephil s.à r.l.	146591
Générale Alimentaire Financière et Com- merciale	146577	Société de Transport Diekirch S.A.	146590
Global Fund House Management S.à r.l.	146578	Société de Transport Diekirch S.A.	146582
IMES Luxembourg S.A.	146579	Société Générale Bank & Trust	146592
Immofin S.C.A., SICAR	146547	Speed-Taxis S.à r.l.	146592
International Computers Consulting S.à r.l.	146578	VMP EuroBlue Systematic	146549

Partim International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.358.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 décembre 2012 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2011 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012156215/17.

Financom Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 79.573.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 28 décembre 2012 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012159235/534/16.

Finlabo Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.579.

Considering that the conditions of quorum and majority determined by Article 67-1 of the Law of 10th August 1915 as amended were not fulfilled at the Extraordinary General Meeting which was held on 7th December 2012, we are pleased to convene you to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "EGM") which will be held on 21st January 2013 at 11:00 a.m. at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Replacement of any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "2010 Law") and implementing the so-called UCITS IV EU Directive in articles 3, 5, 8, 14, 16, 20, 26 (previously named 27) and 32 (previously 31) of the Articles of Incorporation;
2. Insertion of two new paragraphs at the end of article 12 of the Articles of Incorporation which shall read as follows: By derogation to the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Fund is not required to send the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report to the registered shareholders at the same time as the convening notice to the annual general meeting. The convening notice shall indicate the place and practical arrangements for providing these documents to the shareholders and

shall specify that each shareholder may request that the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report are sent to him.

The convening notices to general meetings of shareholders may provide that the quorum and the majority at the general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the fifth day prior to the general meeting (referred to as "Record Date"). The rights of a shareholder to attend a general meeting and to exercise a voting right attaching to his shares are determined in accordance with the shares held by this shareholder at the Record Date.

3. Insertion in Article 22 of the Articles of Incorporation of a new case of suspension of the Net Asset Value calculation and of the issue, conversion and redemption of shares during any period when any Sub-Fund of the Fund is a feeder of a master UCITS which is itself entitled to suspend the redemption or subscription of its shares, whether at its own initiative or at the request of its competent authorities; the determination of the Net Asset Value of shares and the issue, redemption and conversion of shares shall be suspended within the same period of time as the master UCITS;
4. Update of article 26 (renamed 25) in order to clarify that distribution shares may be issued;
5. Update of article 28 (renamed 27) of the Articles of Incorporation in accordance with Chapter 8 of the 2010 Law concerning mergers;
6. Insertion of a new article 28 in the Articles of Incorporation offering the possibility for one Sub-Fund of the Fund to invest in one or more other Sub-Funds of the Fund according to article 181(8) of the 2010 Law;
7. Insertion of a new article 29 in the Articles of Incorporation on master-feeder structures as detailed in Chapter 9 of the 2010 Law;
8. Miscellaneous
 - a) Formal reorganization of the Articles of Incorporation.

The full text of the statutory modifications proposed can be obtained free of charge on request made at the Fund's registered office.

Please be advised that the EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Should you or your proxy wish to take part in the EGM, you are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity and evidence of your shareholding.

Proxy forms are available at the Fund's registered office.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2012164600/755/55.

Immofin S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.492.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(«AGE») qui se tiendra devant notaire le 27 décembre 2012 à 9 heures, au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'AGE délibérera sur l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier l'art. 12 des Statuts pour clarifier les modalités de convocation d'une assemblée générale en confirmant qu'une convocation par lettre recommandée suffit lorsque toutes les actions sont nominatives;
2. Dissoudre la Société et la mettre en liquidation avec effet au 31 décembre 2012;
3. Tenant compte de l'article 10 c) Loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque, instruire le Liquidateur de maintenir ou négocier des contrats de services équivalents à ceux signés par l'associé gérant commandité avec Banque de Luxembourg et avec Alcyon S.A.;
4. Instruire le liquidateur d'établir des rapports mensuels à adresser à la CSSF en lieu et place des rapports semestriels actuellement communiqués;
5. Instruire le Liquidateur d'établir un rapport annuel contenant des données comptables contrôlées par le réviseur d'entreprise agréé actuellement mandaté par la société en invitant ce dernier à émettre l'attestation prévue à l'article 27 de la loi de 2004 et de soumettre chaque année ce rapport annuel à une assemblée générale des Actionnaires endéans les 6 mois de la date anniversaire de la dissolution de la Société;

Les Actionnaires sont avisés qu'un quorum minimum de 50% des actions émises est requis pour tenir l'AGE et que 2/3 des votes des actions présentes ou représentées sont nécessaires pour adopter les résolutions à l'ordre du jour.

Référence de publication: 2012159224/27.

Belfius Financing Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.767.

The bondholders, being any holder of outstanding debt securities (the Bonds) issued by Belfius Financing Company, société anonyme (the Company, formerly referred to as Dexia Overseas Limited), are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

of bondholders which is going to be held on 27 December, 2012 at 11.00 a.m. in Luxembourg, at the registered office of the Company as indicated above, in order to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the proposed amendment of article 4 of the articles of associations in relation to the purpose of the Company to be restated to read as follows:

"Art. 4. The purpose of the Company is: (a) to hold shareholdings and stakes, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign company or undertaking, as well as to manage and optimise these stakes, (b) to acquire by way of participations, contributions, guarantees, acquisitions or options, negotiation or any other means, securities, rights, patents, licenses and other assets, provided the Company considers it appropriate to do so, and in general to hold, manage, optimize, sell or transfer the aforementioned, in whole or in part; (c) to take part in commercial, financial or other transactions and to grant to any holding company, subsidiary, associated or affiliated company or any other company belonging to the same corporate group as the Company any financial assistance, loan, advance or guarantee; (d) to borrow, raise funds by any means whatsoever (including without limitation the issuance of preferred equity certificates (PECs) (nonconvertible or convertible into shares), loans, bonds, acknowledgements of debt and any other form of debt or type of instrument) and to ensure the reimbursement of any borrowed amount; to perform all operations directly or indirectly related to this purpose.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other type of security (surety), as well as any form of compensation, to Luxembourg or foreign entity(ies) in relation to its own obligations and debts, or in relation to the obligations and debts of subsidiaries, associated or affiliated companies or any company belonging to the same corporate group.

The Company may acquire immovable property located abroad or in Luxembourg.

The Company may moreover perform any commercial, technical or financial transactions, involving movable or immovable property, which are directly or indirectly related to the abovementioned purpose."

The proposed amendment shall be made and become effective upon its approval by a shareholders meeting of the Company following consent is received by the general meeting of the bondholders.

2. Miscellaneous.

In the framework of an amended and restated issue and paying agency agreement dated 30 June 2000, an additional general meeting of Bondholders having the same agenda will be held on 7 January 2013 at 11.00 am at the registered office of the Company (irrespective of whether the quorum specified below is met at the meeting of 27 December 2012) (each of the meetings of 27 December 2012 and 7 January 2013 shall be considered as the first general meeting of bondholders).

Voting Rights and Quorum Requirements

Bondholders shall inform the Company, by letter to the registered office, of their intention to attend the General Meeting of Bondholders at least 48 hours before the date of such meeting.

Holders of bonds are required to deposit their bond certificates at least 48 hours before the date of General Meeting of Bondholders of the Company, at the registered office of the Company or at the registered office of Belfius Banque SA (Bld. Pacheco, 44 - Transaction Services Securities - Custody Management GI 03/04- 1000 Brussels).

Each Holder of bonds may participate to the General Meeting of Bondholders by appointing in writing, by telecopy or any other similar written means of communication, another person as his proxy-holder and for authenticity, the proxy-holder shall bring the original proxy at the General Meeting of the Bondholders together with an official identification document (e.g. an ID card or a passport).

Alternative provisions on the blocking of Bonds and the issuance of blocking certificates are set out in a separate convening notice communicated to accountholders through Euroclear Bank SA/NV and Clearstream Banking.

The Resolutions of the General Meeting of Bondholders shall be approved if they are adopted by a majority of two thirds of the eligible voting rights of the bondholders which are present or represented at such meeting. In order to be

validly held, such meeting shall require on first call that at least fifty per cent of the Bonds outstanding be present or represented at such meeting.

If the General Meeting of Bondholders to be held on 27 December 2012 does not reach the required quorum, a new meeting may be convened after publication of two (2) notices published with an interval of at least fifteen days between each one and fifteen days before the meeting. The resolutions at such second General Meeting of the Bondholders duly convened may be adopted without any quorum requirements. The vote at the second General Meeting of Bondholders shall occur in line with article 67-1 (3) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (as amended or replaced) (the Companies Act).

At the second meeting, bondholders who are not present or represented shall be regarded as being present and as voting for the proposals of the board of directors per application of the Companies Act.

Specific provisions governing the general meeting of bondholders are set forth in an amended and restated issue and paying agency agreement dated 30 June 2000 relating to the relevant Bonds.

For the Company, the Board of Directors.

Référence de publication: 2012159227/1017/68.

VMP EuroBlue Systematic, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Sonderreglement, welches am 14. November 2012 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. November 2012.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012149628/11.

(120197130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Premium Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.056.

Hiermit werden die Aktionäre darüber informiert, dass der vorgenannte Teilfonds Premium Portfolio SICAV - Relax (WKN: A0M8HZ / ISIN: LU0329743685) mit Wirkung zum 15. Dezember 2012 liquidiert wurde. Der Liquidationserlös wurde mit Liquidationsabschluss ausgezahlt. Alle Aktionäre wurden erreicht, es erfolgt keine Zahlung an die Caisse de Consignation. Die Auflösung des Teilfonds erfolgte ebenfalls zu diesem Datum.

Luxemburg, im Dezember 2012.

Premium Portfolio SICAV.

Référence de publication: 2012164601/755/11.

Oterna Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 99.106.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Oterna II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.483 (the "Absorbing Company" or "Oterna II" or the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Oterna Holding B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under number B 99.106 (the "Absorbed Company" together with the Absorbing Company, the "Merging Companies").

II.- It is intended to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company, whereby the Absorbed Company, will cease to exist and its entire assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company (the "Merger").

III.- That the 800 (eight hundred) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the sole shareholder can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- That the provisions of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") regarding the cross-border mergers have been fulfilled:

- Publication on 7 November 2012 of the merger plan in the Memorial C number 2706 page 129863 of the Luxembourg official gazette (the "Gazette") and the announcement in the Dutch official gazette (the "Staatscourant") on 5 November 2012 as well as in a nationally distributed newspaper in the Netherlands on 2 November 2012 that merger documents have been deposited in accordance with Dutch law (the "Commercial Bulletin") corresponding to at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan;

- Receipt of certificate established by a Dutch notary on 6 December 2012 stating that all preliminary conditions and formalities regarding the Merger have been fulfilled by the Absorbed Company; and

- Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Absorbing Company one month before the date of the general meetings of the Merging Companies.

V.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Presentation of the common terms of merger established by Oterna II S.a r.l. and Oterna Holding B.V. and acknowledgement of the availability of documents in relation to the merger and waiver of the explanatory report and the waiver of the examination of the common terms of merger;

3. Approval of the absorption of Oterna Holding B.V. by Oterna II S.a r.l.. as described in the above-mentioned common terms of merger; and

4. Miscellaneous."

After the foregoing was approved, the sole shareholder of the Absorbed Company declares the following:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder notes that the common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company (the "Common Terms of Merger") were approved by the board of managers of the Absorbed Company on 30 October 2012 and by the board of managers of the Absorbing Company on 30 October 2012.

Common Terms of Merger

The Common Terms of Merger have been recorded in Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 October 2012 and published in the Mémorial C, number 2706 page 129863 dated 7 November 2012. Further, it has been announced in the State Gazette of The Netherlands ("Staatscourant") on 5 November 2012 and in a nationally distributed newspaper in The Netherlands on 2 November 2012 that merger documents have been deposited in accordance with Dutch law.

Waiver of the explanatory report of the Absorbing Company and the Absorbed Company

In accordance with articles 265(3) of the 1915 Law and section 2:313, paragraph 4 of the Dutch civil code, the shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company have waived the right to obtain a board report and explanatory notes relating to the Merger.

Waiver of the examination of the Common Terms of Merger by an independent expert and the auditor's report

In accordance with articles 266(5) the 1915 Law and section 2:238, paragraph 6 of the Dutch civil code, the shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company have waived the right to obtain an auditors statement on the Common Terms of Merger.

Public documentation

In accordance with Article 267 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended, and following a notice addressed by the Absorbed Company to the Absorbing Company as of 30 October 2012, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by the Absorbing Company at the registered office of the Absorbed Company.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolution has been taken:

Third resolution:

It is resolved to approve the Merger, which is described in the Common Terms of Merger and published in the Mémorial C number 2706 of the Luxembourg Official Gazette dated 7 November 2012 in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

The Merger shall become effective between the Merging Companies and towards third parties upon the publication of this notarial deed in the Mémorial C, which shall be carried out on or around 24 December 2012 (the "Publication"). As of the date of the Publication, the Absorbed Company will cease to exist and its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title.

The undersigned notary public has been provided with the merger certificate issued by Dr. Hendrik ten Voorde, civil law notary, officiating at Amsterdam, dated 6 December 2012 attesting the completion of the merger formalities of the cross-border Merger pursuant to Dutch law.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Luxembourg law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dixième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Oterna II S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 169.483 (la "Société Absorbante" ou "Otena II" ou l'"Associé Unique"),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "Oterna Holding B.V.", une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son centre effectif d'administration et de contrôle au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 99.106 (la "Société Absorbée", ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes").

II.- Il est envisagé de fusionner la Société Absorbée au sein de la Société Absorbante, la Société Absorbée cessant d'exister, et la totalité de ses actifs et passifs sera transférée à la Société Absorbante (la «Fusion»).

III.- Que les 800 (huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'associé unique peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- Que les dispositions de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915») relatives aux fusions transfrontalières ont été respectées:

- Publication le 7 novembre 2012 du projet de fusion au Mémorial C du Luxembourg numéro 2706 page 129863 (le "Journal Officiel") et de l'annonce dans le journal officiel néerlandais (le "Staatscourant") le 5 novembre ainsi que dans un

journal publié nationalement aux Pays-Bas le 2 novembre que les documents en rapport avec la fusion ont été mis à disposition conformément à la loi néerlandaise (le "Bulletin Commercial") correspondant à au moins un mois avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet commun de fusion;

- Réception d'un certificat établi par un notaire néerlandais le 6 décembre 2012 attestant que toutes les conditions préliminaires et formalités relatives à la Fusion ont été réalisées par la Société Absorbée; et

- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société Absorbante un mois avant la date des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes.

V.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Présentation du projet commun de fusion établi par Oterna II S.à r.l. et Oterna Holding B.V. et reconnaissance de la mise à disposition des documents relatifs à la fusion, renonciation au rapport explicatif et renonciation à l'examen du projet commun de fusion;
3. Approbation de la fusion de Oterna Holding B.V. par Oterna II S.à r.l. tel que décrit dans le projet commun de fusion ci-dessus mentionné; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'associé unique de la Société Absorbée déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

L'Associé Unique note que le projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le "Projet Commun de Fusion") a été approuvé par le conseil de gérance de la Société Absorbée le 30 octobre 2012 et par le conseil de gérance de la Société Absorbante le 30 octobre 2012.

Projet Commun de Fusion

Le Projet Commun de Fusion a été établi à Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 octobre 2012 et publié au Mémorial C numéro 2706 page 129863 en date du 7 novembre 2012. De plus, il a été publié dans le Journal Officiel des Pays-Bas ("Staatscourant") le 5 Novembre 2012 et dans un journal publié nationalement aux Pays-Bas le 2 novembre que les documents en rapport avec la fusion ont été mis à disposition conformément à la loi néerlandaise.

Renonciation au rapport explicatif de la Société Absorbante et de la Société Absorbée

Conformément aux articles 265(3) de la Loi de 1915 et à l'article 2:313 paragraphe 4 du Code Civil néerlandais, les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont renoncé à leur droit d'obtenir un rapport du conseil de gérance et des notes explicatives se rapportant à la Fusion.

Renonciation à l'examen du Projet Commun de Fusion par un expert indépendant et au rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément aux articles 266(5) de la Loi de 1915 et à l'article 2:238 paragraphe 6 du Code Civil néerlandais, les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont renoncé à leur droit d'obtenir un rapport sur le Projet Commun de Fusion par un réviseur d'entreprises agréé.

Documentation publique

Conformément à l'article 267 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et suivant un avis adressé par la Société Absorbée à la Société Absorbante en date du 30 octobre 2012, la documentation légale relative à la Fusion a été mise à disposition pour inspection par la Société Absorbante au siège social de la Société Absorbée.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la Fusion, qui est décrite dans le Projet Commun de Fusion et publié au Mémorial C numéro 2706 page 129863 du Journal Officiel de Luxembourg du 7 novembre 2012, dans toutes ses dispositions et son intégralité, sans exceptions et réserves.

La Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes et à l'égard des tiers à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, qui interviendra vers le 24 décembre 2012 (la "Publication").

A compter de la date de Publication, la Société Absorbée cessera d'exister et la totalité de ses actifs et passifs seront transférés par effet de la loi à la Société Absorbante par transmission universelle de patrimoine.

Le notaire soussigné a été mis en possession du certificat de fusion émis par Dr. Hendrik ten Voorde, notaire, officiant à Amsterdam, en date du 6 décembre 2012 attestant de la réalisation des formalités de la Fusion transfrontalière en vertu de la loi néerlandaise.

Le notaire soussigné certifie l'existence et légalité de la fusion et de tout acte, document et formalité incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la loi Luxembourgeoise

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture de ce document ayant été faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16484. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012161903/202.

(120213029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Oterna II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 169.483.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. Patokh Chodiev having his private or professional address at Höh-Rohnenweg 27, CH – 8832 Wilen, Switzerland (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Oterna II S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.483 (the "Absorbing Company").

II.- That the Absorbing Company is the sole shareholder of "Oterna Holding B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered in The Netherlands with the Netherlands Trade Register with registration number 27247647 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.106 (the "Absorbed Company").

It is intended to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company, whereby the Absorbed Company, will cease to exist and its entire assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company (the "Merger").

III.- That the 160 (one hundred and sixty) shares of a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Absorbing Company, are represented so that the Sole Shareholder can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- That the provisions of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") regarding the cross-border mergers have been fulfilled:

- Publication on 7 November 2012 of the merger plan in the Mémorial C number 2706 page 129863 of the Luxembourg official gazette (the "Gazette") and the announcement in the Dutch official gazette (the "Staatscourant") on 5 November 2012 as well as in a nationally distributed newspaper in the Netherlands on 2 November 2012 that merger documents have been deposited in accordance with Dutch law (the "Commercial Bulletin") corresponding to at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan;

- Receipt of certificate established by a Dutch notary on 6 December 2012 stating that all preliminary conditions and formalities regarding the Merger have been fulfilled by the Absorbed Company; and

- Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Absorbing Company one month before the date of the general meetings of the Merging Companies.

V.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Presentation of the common terms of merger established by Oterna II S.à r.l. and Oterna Holding B.V. and acknowledgement of the availability of documents in relation to the merger and waiver of the explanatory report and the waiver of the examination of the common terms of merger;

3. Approval of the absorption of Oterna Holding B.V. by Oterna II S.à r.l.. as described in the above-mentioned common terms of merger; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder of the Absorbing Company declares the following:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder notes that the common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company (the "Common Terms of Merger") were adopted and approved by the board of managers of the Absorbed Company on 30 October 2012 and by the sole manager of the Absorbing Company on 30 October 2012.

Common Terms of Merger

The Common Terms of Merger have been recorded in Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 October 2012 and published in the Mémorial C, number 2706 page 129863 dated 7 November 2012. Further, it has been announced in the State Gazette of The Netherlands ("Staatscourant") on 5 November 2012 and in a nationally distributed newspaper in The Netherlands on 2 November 2012 that merger documents have been deposited in accordance with Dutch law.

Waiver of the explanatory report of the Absorbing Company and the Absorbed Company

In accordance with articles 265(3) of the 1915 Law and article 2:313 paragraph 4 of the Dutch Civil Code, the shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company have waived the right to obtain a board report and explanatory notes relating to the Merger.

Waiver of the examination of the Common Terms of Merger by an independent expert and the auditor's report

In accordance with articles 266(5) the 1915 Law and article 2:238 paragraph 6 of the Dutch Civil Code, the shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company have waived the right to obtain an auditors statement on the Common Terms of Merger.

Public documentation

In accordance with Article 267 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended, and following a notice addressed by the Absorbing Company to the Sole Shareholder of the Absorbing Company as of 30 October 2012, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by the Sole Shareholder of the Absorbing Company at the registered office of the Absorbing Company.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolution has been taken:

Third resolution:

It is resolved to approve the Merger, which is described in the Common Terms of Merger and published in the Mémorial C number 2706 page 129863 of the Luxembourg Official Gazette dated 7 November 2012 in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

The Merger shall become effective between the merging companies and towards third parties upon the publication of this notarial deed in the Mémorial C, which shall be carried out on or around 24 December 2012 (the "Publication"). As of the date of the Publication, the Absorbed Company will cease to exist and its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title.

The undersigned notary public has been provided with the merger certificate issued by Dr. Hendrik ten Voorde, civil law notary, officiating at Amsterdam, dated 6 December 2012 attesting the completion of the merger formalities of the cross-border Merger pursuant to Dutch law.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging companies pursuant to the Luxembourg law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dixième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mr. Patokh Chodiev ayant son adresse personnelle et professionnelle à Höh-Rohnenweg 27, CH - 8832 Wilen, Suisse (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "Oterna II S.à r.l.", une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 169.483 (la "Société Absorbante").

II.- Que la Société Absorbante est l'associé unique de "Oterna Holding B.V.", une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son centre effectif d'administration et de contrôle au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce néerlandais sous le numéro 27247647 et auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 99.106 (la "Société Absorbée").

Il est envisagé de fusionner la Société Absorbée au sein de la Société Absorbante, la Société Absorbée cessant d'exister, et la totalité de ses actifs et passifs sera transférée à la Société Absorbante (la «Fusion»).

III. Que les 160 (cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société Absorbante, sont représentées de sorte que l'Associé Unique peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- Que les dispositions de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915») relatives aux fusions transfrontalières ont été respectées:

- Publication le 7 novembre 2012 du projet de fusion au Mémorial C du Luxembourg numéro 2706 page 129863 (le "Journal Officiel") et de l'annonce dans le journal officiel néerlandais (le "Staatscourant") le 5 novembre ainsi que dans un journal publié nationalement aux Pays-Bas le 2 novembre que les documents en rapport avec la fusion ont été mis à disposition conformément à la loi néerlandaise (le "Bulletin Commercial") correspondant à au moins un mois avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet commun de fusion;

- Réception d'un certificat établi par un notaire néerlandais le 6 décembre 2012 attestant que toutes les conditions préliminaires et formalités relatives à la Fusion ont été réalisées par la Société Absorbée; et

- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société Absorbante un mois avant la date des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes.

V.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

"Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Présentation du projet commun de fusion établi par Oterna II S.à r.l. et Oterna Holding B.V. et reconnaissance de la mise à disposition des documents relatifs à la fusion, renonciation au rapport explicatif et renonciation à l'examen du projet commun de fusion;

3. Approbation de la fusion de Oterna Holding B.V. par Oterna II S.à r.l. tel que décrit dans le projet commun de fusion ci-dessus mentionné; et

4. Divers."

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique de la Société Absorbante déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

L'Associé Unique note que le projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le "Projet Commun de Fusion") a été adopté et approuvé par le conseil de gérance de la Société Absorbée le 30 octobre 2012 et par le conseil de gérance de la Société Absorbante le 30 octobre 2012.

Projet Commun de Fusion

Le Projet Commun de Fusion a été établi à Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 octobre 2012 et publié au Mémorial C numéro 2706 page 129863 en date du 7 novembre 2012. De plus, il a été publié dans le Journal Officiel des Pays-Bas ("Staatscourant") le 5 Novembre 2012 et dans un journal publié nationalement aux Pays-Bas le 2 novembre que les documents en rapport avec la fusion ont été mis à disposition conformément à la loi néerlandaise.

Renonciation au rapport explicatif de la Société Absorbante et de la Société Absorbée

Conformément à l'article 265(3) de la Loi de 1915 et à l'article 2:313 paragraphe 4 du Code Civil néerlandais, les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont renoncé à leur droit d'obtenir un rapport du conseil de gérance et des notes explicatives se rapportant à la Fusion.

Renonciation à l'examen du Projet Commun de Fusion par un expert indépendant et au rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément à l'article 266(5) de la Loi de 1915 et à l'article 2:238 paragraphe 6 du Code Civil néerlandais, les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont renoncé à leur droit d'obtenir un rapport sur le Projet Commun de Fusion par un réviseur d'entreprises agréé.

Documentation publique

Conformément à l'article 267 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et suivant un avis adressé par la Société Absorbante à l'Associé Unique de la Société Absorbante en date du 30 octobre 2012, la documentation légale relative à la Fusion a été mise à disposition pour inspection par l'Associé Unique de la Société Absorbante au siège social de la Société Absorbante.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, la résolution suivante a été prise:

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la Fusion, qui est décrite dans le Projet Commun de Fusion et publié au Mémorial C numéro 2706 page 129863 du Journal Officiel de Luxembourg du 7 novembre 2012, dans toutes ses dispositions et son intégralité, sans exceptions et réserves.

La Fusion prendra effet entre les sociétés fusionnantes et à l'égard des tiers à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, qui interviendra vers le 24 décembre 2012 (la "Publication"). A compter de la date de Publication, la Société Absorbée cessera d'exister et la totalité de ses actifs et passifs seront transférés par l'effet de la loi à la Société Absorbante par transmission universelle de patrimoine.

Le notaire soussigné a été mis en possession du certificat de fusion émis par Dr. Hendrik ten Voorde, notaire, officiant à Amsterdam, en date du 6 décembre 2012 attestant de la réalisation des formalités de la Fusion transfrontalière en vertu de la loi néerlandaise.

Le notaire soussigné certifie l'existence et légalité de la fusion et de tout acte, document et formalité incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la loi Luxembourgeoise

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, , au jour fixé au début de ce document.

La lecture de ce document ayant été faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012163463/206.

(120216092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Polaris Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.179.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1684 du 9 juillet 2008, page 80820, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes 2007 de la société Polaris Investment S.A.:

au lieu de:

«Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»,

lire:

«Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»

Référence de publication: 2012163718/1024/13.

Berner Belgien N.V. S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 105B, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 26.459.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150071/10.

(120198310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Berner Belgien N.V. S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 105B, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 26.459.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150072/10.

(120198311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Agri Renewable Fund Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.133.

Les comptes annuels de 2011 ont été clôturés au 31 décembre 2011 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 23 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2012.
Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2012150009/13.

(120198333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Berner Belgien N.V. S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 105B, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 26.459.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150073/10.

(120198312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Berner Belgien N.V. S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 105B, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 26.459.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150074/10.

(120198313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Berner Belgien N.V. S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 105B, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 26.459.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150075/10.

(120198314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Brinary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.072.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 novembre 2012

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. M. Sanjay SHUKLA, administrateur de sociétés, né à Calcutta (Inde), le 27 février 1965, demeurant professionnellement à 437934 Singapour (République de Singapour), 123 Meyer Road, 27-03 The Makena, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
4. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grande-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
6. Le nombre des gérants a augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Primary Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012150087/24.

(120198080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Berner Belgien N.V. S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 105B, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 26.459.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150076/10.

(120198315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Berner Belgien N.V. S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 105B, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 26.459.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150077/10.

(120198316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

C&MI Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 173.393.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of December,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg")),
was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INDUSTRIAL MINEROLOGY FUND N.V., a limited liability company incorporated under the laws of Curaçao, with office address at 7, Christinalaan, Curaçao (the "Company").

The meeting was declared open at 4.15 pm. Ms Valérie Pechon with professional address at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, was appointed chairman of the meeting. The chairman appointed Ms Mounira Meziadi, with professional address at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as secretary.

The general meeting of the shareholders decided unanimously not to elect a scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To acknowledge that pursuant to the resolutions adopted by the managing director of the Company on 4 October 2012 and the resolutions adopted by the general meeting of the shareholders of the Company on 3 December 2012, it has been resolved to convert the Company into a Luxembourg company and to transfer the corporate seat and central administration of the Company to Luxembourg and that the corporate seat and central administration of the Company shall be established in the City of Luxembourg at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

2. To acknowledge and, to the extent necessary, resolve that, as a consequence thereof and in compliance with article 159 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, with effect as from the date of the notarial deed documenting these resolutions, the Company shall be subject to the law of Luxembourg and shall become a legal entity governed by and subject to the law of Luxembourg without the legal existence or personality of the Company being in any manner affected.

3. To resolve that, with effect as from the date of the notarial deed documenting these resolutions, the Company accepts the Luxembourg nationality and subjects itself to Luxembourg law.

4. To acknowledge the intermediate financial statements of the Company and the report of G.S.L. Révision S.à r.l., external auditor, on the current net asset value of the Company.

5. To change the corporate name of the Company into "C&MI Holding".

6. To continue the business of the Company as it is currently carried out and to approve and adopt the following as the object of the Company (worded in English to be followed by a French translation thereof, the English text to prevail in case of divergences between the English and the French texts):

"The sole purpose of the Company is the taking of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, as well as the management and the development of such participations.

In this framework, the Company may also grant guarantees and loans in favour of, or otherwise assist, the companies in which it directly or indirectly holds a participation or which are affiliated to the same group as the Company.

The Company shall not directly or indirectly interfere with the management of the companies in which it holds an interest, without prejudice to the rights held by the Company as shareholder of these companies pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

7. To amend and fully restate the Company's articles of incorporation so as to render them consistent with Luxembourg law.

8. To acknowledge the resignation of the managing director currently holding office, to determine the number of members of the board of directors of the Company, to elect the members of the board of directors and to determine the duration of their mandate.

9. To determine the number of statutory auditors of the Company, to elect the statutory auditors and to determine the duration of their mandate.

10. To confirm that the address of the registered office of the Company shall be at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

11. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the two hundred forty million (240.000.000) shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendancelist, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

(v) That the meeting was regularly constituted and could validly deliberate on all items on the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company acknowledges that pursuant to the resolutions adopted by the managing director of the Company on 4 October 2012 and the resolutions adopted by the general meeting of the shareholders of the Company held on 3 December 2012 (held prior to this general meeting) in Curaçao and recorded in a Curaçao notarial deed bearing the same date, it has been resolved to convert the Company into a Luxembourg limited liability company (société anonyme) and to transfer the corporate seat and central administration of the Company to Luxembourg, with immediate effect, and that the corporate seat and central administration of the Company shall be established in the Grand Duchy of Luxembourg, in the City of Luxembourg at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company acknowledges and, to the extent necessary resolves, as a consequence thereof and in compliance with article 159 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, with immediate effect, that the Company shall be subject to the law of Luxembourg and shall become a legal entity in the form of a limited liability company (société anonyme) governed by and subject to the law of Luxembourg without the legal existence or personality of the Company being in any manner affected.

Third resolution

The general meeting of the shareholders of the Company accepts, with immediate effect, that the Company is a Luxembourg company and subjects itself to Luxembourg law.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company acknowledges the intermediate financial statements of the Company as at 3 December 2012 as well as the report of G.S.L. Révision S.à r.l., external auditor, dated 3 December 2012, in relation to the net asset value of the Company, the conclusions of which read as follows:

"Based on the performed procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that

- the value of Industrial Minerology Fund N.V. does not correspond at least in number and nominal value to the shares to be issued by C&MI Holding increased by the share premium account, and

- the share capital of EUR 240.000.000 of C&MI Holding does not correspond at least to the minimum share capital as required by the law on commercial companies of August 10, 1915”.

The said report, signed *ne varietur* by the appearing persons and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to change the corporate name of the Company into “C&MI Holding”, with immediate effect.

Sixth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to continue the business of the Company as it is currently carried out and to approve and adopt, with immediate effect, the following as the object of the Company (worded in English to be followed by a French translation thereof, the English text to prevail in case of divergences between the English and the French texts):

“The sole purpose of the Company is the taking of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, as well as the management and the development of such participations.

In this framework, the Company may also grant guarantees and loans in favour of, or otherwise assist, the companies in which it directly or indirectly holds a participation or which are affiliated to the same group as the Company.

The Company shall not directly or indirectly interfere with the management of the companies in which it holds an interest, without prejudice to the rights held by the Company as shareholder of these companies pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

Seventh resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves, with immediate effect, to amend and fully restate the Company’s articles of incorporation so as to render them consistent with Luxembourg law.

The articles of incorporation of the Company shall forthwith be read as follows:

“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a société anonyme under the name of “C&MI HOLDING” (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The sole purpose of the Company is the taking of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, as well as the management and the development of such participations.

In this framework, the Company may also grant guarantees and loans in favour of, or otherwise assist, the companies in which it directly or indirectly holds a participation or which are affiliated to the same group as the Company.

The Company shall not directly or indirectly interfere with the management of the companies in which it holds an interest, without prejudice to the rights held by the Company as shareholder of these companies pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. Duration. The Company exists for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to Article 27 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at two hundred forty million euro (EUR 240,000,000) divided into two hundred forty million shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up. The issued capital fully corresponds to paid up capital contributed by the shareholders.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares may be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-owners, the usufructuaries and bare owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the physical delivery of the bearer share certificates.

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, shall be kept at the registered office. The register shall contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder shall notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company is entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares results from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation.

Art. 7. Usufruct. Without prejudice to the provisions of Article 6 of the Articles of Incorporation, a right of usufruct may be created over the shares.

In case an usufruct right is created over a share, the exercise of the voting rights attached to such share shall be exercised for any matters by the bare owner of that share, unless otherwise stipulated in the deed governing the constitution of the usufruct right, in which case such deed shall be prevailing. The usufructuary shall be entitled to all revenues and fruits payable or resulting from such share.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws, for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws, for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 9. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors are appointed by the general meeting of shareholders, who determines their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

The Company is further bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special powers.

Art. 13. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors meets upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman presides at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visio-conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each separate document can be signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 14. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

Art. 15. Directors' Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under normal market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

Art. 18. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulcation is required by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes.

Art. 19. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, are appointed by the general meeting of shareholders, which determines their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders is held on the third Monday of the month of June of each year, at 11h00 in Luxembourg.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next succeeding business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, are held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders shall meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general

meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

Unless otherwise decided at the unanimity of the general meeting, the general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- if applicable, name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be of at least three fourths (3/4th) of all

shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. Resolutions shall be adopted with the absolute majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the meeting.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be of at least three fourths (3/4th) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve shall cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed pro rata to the shareholder(s).

Chapter VII. - Applicable law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Eighth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company acknowledges the resignation of Vistra (Netherlands Antilles) N.V. as managing director of the Company currently holding office ("Vistra") and resolves to grant discharge to Vistra for its management of the Company until the date of these resolutions.

The general meeting of the shareholders of the Company further resolves to set the number of directors to constitute the board of directors of the Company to three (3) and to elect the following persons as directors of the Company, with immediate effect and for a mandate ending at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2013:

(i) Ms Valérie Pechon, born on 10 November 1975 at Caracas (Venezuela), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

(ii) Mr Hans de Graaf, born on 19 April 1950 at Reeuwijk (the Netherlands), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

(iii) Ms Mounira Meziadi, born on 12 November 1979 at Thionville (France), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Ninth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to set the number of statutory auditors of the Company to one (1) and to elect Comcolux S.à r.l., a Luxembourg law limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-58.545, as statutory auditor of the Company, with immediate effect and for a mandate ending at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2013.

Tenth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to confirm that the registered office of the Company shall be at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, with immediate effect.

Transitory provisions

The financial year of the Company, which began on 1 January 2012 in Curaçao, shall terminate on 31 December 2012 after the migration of the Company in Luxembourg, without discontinuity of legal personality.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are valued at approximately eight thousand Euros (8,000.-EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois décembre,

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»)),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'INDUSTRIAL MINEROLOGY FUND N.V., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Curaçao, avec adresse au 7, Christinalaan, Curaçao (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16 heures 15. Ms Valérie Pechon, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, a été désigné président de l'assemblée. Le président a désigné Ms Mounira Meziadi, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de ne pas désigner de scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Prendre acte qu'en vertu des résolutions de l'administrateur de la Société prises le 4 octobre 2012 et des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises le 3 décembre 2012, il a été décidé de transformer la Société en une société luxembourgeoise et de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société à Luxembourg et d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société dans la Ville de Luxembourg au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

2. Prendre acte, et pour autant que nécessaire décider qu' en vertu et conformément à l'article 159 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, avec effet à compter de la date de l'acte notarié attestant ces résolutions, que la Société sera régie par les lois du Luxembourg et deviendra une entité juridique gouvernée par les lois du Luxembourg, sans que l'existence juridique ou la personnalité juridique de cette Société ne soit affectée d' une quelconque manière.

3. Décider, avec effet à compter de la date de l'acte notarié attestant ces résolutions, que la Société accepte la nationalité luxembourgeoise et se soumet aux lois de Luxembourg.

4. Prendre acte des comptes intérimaires de la Société et du rapport de G.S.L. Révision S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, sur la valeur actuelle nette de la Société.

5. Changement de la dénomination sociale de la Société en «C&MI Holding».

6. Poursuivre les activités de la Société et approuver et adopter le texte suivant comme objet social de la Société (rédigé en langue anglaise et suivi de la traduction en langue française, le texte en langue anglaise devant prévaloir en cas de divergences entre le texte en langue anglaise et le texte en langue française).

«L'objet unique de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Dans ce contexte, la Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ou les sociétés faisant partie du même groupe de sociétés dont la Société fait partie.

Le Société ne s'immiscera pas, directement ou indirectement, dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sans préjudice des droits que la Société détient en sa qualité d'actionnaire de ces sociétés en vertu de la loi du 10 août 1015 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

7. Modifier et refondre entièrement les statuts de la Société afin de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

8. Prendre acte de la démission de l'administrateur actuellement exerçant ses fonctions, déterminer le nombre de membres qui composeront le conseil d'administration de la Société, élire les membres du conseil d'administration et déterminer la durée de leur mandat.

9. Déterminer le nombre de commissaires aux comptes de la Société, élire les commissaires aux comptes de la Société et déterminer la durée de leur mandat.

10. Confirmer que l'adresse du siège social de la Société sera le 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

11. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les deux cent quarante millions (240.000.000) d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que l'assemblée était régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société prend acte que, conformément aux résolutions adoptées par l'administrateur de la Société le 4 octobre 2012 et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 3 décembre 2012 à Curaçao (qui s'est réunie avant la tenue de cette assemblée générale) et acté dans un acte notarié de Curaçao le même jour, il a été décidé de transformer la Société en une société anonyme luxembourgeoise et de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société au Luxembourg, avec effet immédiat, et d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, dans la Ville de Luxembourg, au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société prend acte, et pour autant que nécessaire, décide avec effet immédiat, qu'en vertu et en conformité avec l'article 159 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société sera régie par les lois de Luxembourg et deviendra une société anonyme gouvernée par les lois de Luxembourg sans que l'existence juridique ou la personnalité juridique de cette Société ne soit affectée d'une quelconque manière.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société accepte, avec effet immédiat, que la Société est une société luxembourgeoise et qu'elle se soumet au droit luxembourgeois.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société prend acte des comptes intérimaires de la Société au 3 décembre 2012 et du rapport du 3 décembre 2012 de G.S.L. Révision S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, concernant la valeur actuelle nette de la Société et qui se prononce comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser:

- que la valeur d'Industrial Minerology Fund N.V. ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre par C&MI Holding augmentée de la prime d'émission, et

- que le capital social de 240.000.000 EUR de C&MI Holding ne correspond pas au moins au montant requis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Le dit rapport, signé ne varietur par les personnes comparantes et par le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «C&MI Holding» avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de poursuivre les activités de la Société et d'approuver et adopter avec effet immédiat le texte suivant comme objet social de la Société (rédigé en langue anglaise et suivi de la traduction en langue française, le texte en langue anglaise devant prévaloir en cas de divergences entre le texte en langue anglaise et le texte en langue française):

«L'objet unique de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Dans ce contexte, la Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ou les sociétés faisant partie du même groupe de sociétés dont la Société fait partie.

Le Société ne s'immiscera pas, directement ou indirectement, dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sans préjudice des droits que la Société détient en sa qualité d'actionnaire de ces sociétés en vertu de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide, avec effet immédiat, de modifier et de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

Les statuts de la Société devront dès lors dorénavant se lire comme suit:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination «C&MI HOLDING» (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. L'objet unique de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Dans ce contexte, la Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ou les sociétés faisant partie du même groupe de sociétés dont la Société fait partie.

Le Société ne s'immiscera pas, directement ou indirectement, dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sans préjudice des droits que la Société détient en sa qualité d'actionnaire de ces sociétés en vertu de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. Durée. La Société existe pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts, et conformément à l'Article 27 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à deux cent quarante millions d'euros (EUR 240.000.000,-) divisé en deux cent quarante millions (240.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées. Le capital émis correspond intégralement à des apports libérés par les actionnaires.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, est tenu au siège social. Ce registre doit contenir la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire doit notifier son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société est en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résulte des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts.

Art. 7. Usufruit. Sans préjudice des dispositions de l'Article 6 des Statuts, un droit d'usufruit peut être créé sur les actions.

Lorsqu'un droit d'usufruit est créé sur une action, l'exercice du droit de vote attaché à cette action sera exercé en toutes matières par le nu-proprétaire, sous la réserve d'une disposition contraire contenue dans l'acte constitutif de l'usufruit, auquel cas cette disposition contraire prévaudra. L'usufruitier de l'action bénéficiera de tous les revenus financiers et les fruits perçus en relation à cette action.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Émis. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 9. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 10. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»).

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participent ni ne s'immiscent dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite doit être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il peut être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation est considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et chaque écrit séparé pourra être signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 14. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 18. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes.

Art. 19. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, doivent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 11h00 à Luxembourg.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiennent au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger,

chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, sont considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

Sauf dans les cas où l'assemblée générale en décide autrement à l'unanimité, l'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue française.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- si applicable, nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum et du vote.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins trois quarts (3/4) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Les résolutions seront adoptées à la majorité absolue des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés à cette assemblée générale.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins trois quarts (3/4) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée (s'il y en a) et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Lois pour toute modification des Statuts ou, le cas échéant, par les Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti au pro rata des actions détenues entre le(s) actionnaire(s).

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société prend acte de la démission de Vistra (Netherlands Antilles) N.V. comme administrateur de la Société actuellement exerçant ses fonctions ("Vistra") et décide d'accorder décharge à Vistra pour sa gestion de la Société jusqu'à la date des présentes résolutions.

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer le nombre de membres du conseil d'administration de la Société à trois (3) et décide de nommer les personnes suivantes comme membres du conseil d'administration avec effet immédiat et pour un mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2013:

(i) Mme. Valérie Pechon, née le 10 novembre 1975 à Caracas (Venezuela), avec adresse professionnelle au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

(ii) M. Hans de Graaf, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

(iii) Mme. Mounira Meziadi, née le 12 novembre 1979 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de fixer le nombre de commissaires aux comptes de la Société à un (1) et élit Comcolux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-58.545, comme commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et pour un mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2013.

Dixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de confirmer que le siège social de la Société sera dorénavant et avec effet immédiat au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

Dispositions Transitoires

L'exercice social de la Société commencé le 1 janvier 2012 à Curaçao, se terminera le 31 décembre 2012 après la migration de la Société au Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité juridique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ huit mille Euros (8.000.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PECHON, M. MEZIADI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58222. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162277/886.

(120214904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Belux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 63.387.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012150096/10.

(120198357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

David Brown Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 949.472,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.251.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 12 novembre 2012

L'associé unique renouvelle le mandat des gérants suivants jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2011:

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Madame Samia RABIA, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur David ARMITT, demeurant au 25, Moor Road, GB - G76 OBA Eaglesham, Glasgow,
- Monsieur John PATERSON, demeurant au 20, Walker Street, GB - EH 3HS Edinburgh.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150175/17.

(120198416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

European Technical Graphics S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3524 Dudelange, 9, rue Norbert Metz.

R.C.S. Luxembourg B 96.858.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2012

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société à l'adresse L-3524 Dudelange, 9, rue Norbert Metz.

Dudelange, le 15 novembre 2012.

La société

Signature

Référence de publication: 2012150226/14.

(120198355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

First Data International Luxembourg VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.332.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 (First Data Corporation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Novembre 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2012150239/14.

(120198424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Finacam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012150248/13.

(120198335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Gabriel Magic Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 98.369.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2012 que:

- Monsieur Jacques André WIESER a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- L'assemblée décide de nommer en son remplacement Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, né à Verviers (Belgique) le 29 août 1960 et domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150264/15.

(120198307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Galerie 77 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biver, 81, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.395.

—
Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Biver, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150265/10.

(120198334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

G.A.F.C., Générale Alimentaire Financière et Commerciale, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 60.222.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150272/10.

(120198327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

GDF SUEZ LNG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.795.

—
Nominations statutaires: Gérants et Réviseur d'entreprises

L'assemblée générale des associés a en sa séance du 9 juillet 2012:

- pris acte de la démission de leur mandat de gérant de M. Jan Brackenier et de Mmes Florence Poncelet et Angélique Wettly-Gourlay, avec effet au 9 juillet 2012;

- renouvelé le mandat de réviseur d'entreprises la société Ernst & Young SA, établie 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach (Luxembourg). Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 octobre 2012.

F. Bretnacher

Gérant - Directeur Général

Référence de publication: 2012150271/18.

(120198324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Global Fund House Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.046.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150279/10.

(120198385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

**Doctor PC, Société à responsabilité limitée,
(anc. International Computers Consulting S.à r.l.).**

Siège social: L-7540 Berschbach, 23B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.291.

L'an deux mil douze, le neuf novembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Monsieur Nicolae Sorin DOBRESCU, ingénieur, né à Bucarest (Roumanie), le 1^{er} août 1956, demeurant à L-7540 Berschbach, 23B, rue de Luxembourg.

Lequel comparant, a exposé au notaire:

Que la société à responsabilité limitée «International Computers Consulting S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-7371 Helmdange, 7, rue J. F. Kennedy, (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 11 juillet 2005, publié au Mémorial C, numéro 1167 du 8 novembre 2005,

Qu'elle est inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.291,

Qu'elle a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Que le comparant est le seul et unique associé et gérant représentant l'intégralité du capital de la Société en vertu des statuts de la Société publiés comme prredit ainsi que d'une cession de parts sous seing privé du 15 janvier 2012, publiée audit Mémorial C, numéro 1570 du 22 juin 2012.

Ensuite le comparant, associé unique, se réunissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions prises suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «International Computers Consulting S.à r.l.» en «Doctor PC» et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Doctor PC".»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-7371 Helmdange, 7, rue J. F. Kennedy à L-7540 Berschbach, 23B, rue de Luxembourg, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Berschbach.

Il peut être transféré dans les limites de la commune du siège par simple décision de la gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.»

L'ordre du jour étant épuisé le présent procès verbal est clos.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dobrescu, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150309/47.

(120198180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

IMES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 50, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 63.782.

Extrait de résolution prise par le conseil d'administration, en date du 29 octobre 2012:

- constatation du transfert de siège social de la société Descours & Cabaud Benelux S.A., depuis le 21 juin 2011, à Ekkelgaarden 26, B-3500 Hasselt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150317/11.

(120198330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Invensys European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 65.165.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150332/9.

(120198347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Invensys European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 341.705.296,66.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 65.165.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 novembre 2012

L'associé unique a décidé de renouveler les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2013:

1. Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg: gérant;

2. Monsieur Michael MCDONALD, demeurant 162, route de Luxembourg à L-4973 Dippach: gérant;

3. Monsieur Stephen MCDONNELL, demeurant 4A, Lower Street à GB-S68 7RJ Thriplow, Royston, Hertfordshire: gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150333/16.

(120198348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Krap Nus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 98.051.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2012 que:

- Monsieur Jacques André WIESER a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- L'assemblée décide de nommer en son remplacement Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, né à Verviers (Belgique) le 29 août 1960 et domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150368/15.

(120198306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

La Luxembourgeoise de Restauration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour La Luxembourgeoise de Restauration S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012150375/11.

(120198349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

LABELCASH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 20-22, allée Leonhart.

R.C.S. Luxembourg B 111.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABELCASH Luxembourg S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012150391/11.

(120198326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Laboratoire Dentaire Marc Mullenbach, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1649 Luxembourg, 6, rue Jean Gutenberg.

R.C.S. Luxembourg B 71.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE MARC MULLENBACH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012150392/11.

(120198341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Le Gabelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150399/9.

(120198331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.981.

Les comptes consolidés au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150425/10.

(120198345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Management Golf et Propriétés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.083.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150426/9.

(120198344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Gambro Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 30.666.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012150457/12.

(120198337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Northern Beach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 77.962.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150469/9.

(120198343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Northern Beach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 77.962.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2012

Server Group Europe S.A. a été révoquée de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22206, ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élue au poste de commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2013.

Référence de publication: 2012150470/13.

(120198353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Ormaa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 164.001.

—

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 novembre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 novembre 2012 au siège social que:

«Première décision

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Pascal ROBINET en tant qu'administrateur unique de la société.

Deuxième décision

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Philippine RICOTTA WALAS, née le 2 juin 1971, demeurant au 4, place de la Paix, L4275, Esch-sur-Alzette, Monsieur Jean-Sébastien MINETTI, né le 31 juillet 1977, demeurant au 21, rue des Parmentiers, F57000, Metz et Monsieur Jérôme BACH, né le 23 juin 1976, demeurant au 2a, boulevard Joseph II, L1840, Luxembourg et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016, en tant qu'administrateurs de la société.

Troisième décision

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, la société C.G. Consulting, en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Quatrième décision

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, la société FIFEC S. A, avec siège social au 4-6, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro RCS B 89.340 comme nouveau Commissaire aux Comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012150478/31.

(120198121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Palladion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.847.

A la date du 16 novembre 2012, le Conseil d'administration est composé comme suit:

- Mr Alexander Svoboda, Administrateur, demeurant professionnellement au 12, Church Street, Suite 222, BER-HM 11 Hamilton.

- Mr Christian Mayer, Administrateur, demeurant professionnellement au 16-18, Rotenturmstrasse à A -1010 Vienne.

- Mr Laurent Reiss, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

p.o. Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012150494/17.

(120198318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Real Estate Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 72.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012150522/10.

(120198421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Société de Transport Diekirch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.122.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 novembre 2012 au siège de la société

L'assemblée apprend avec regret le décès de Madame Malika Haddouche, administrateur et administrateur délégué de la société.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Léon Paulus de son poste d'administrateur de la société.

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2011:

- Monsieur Stéphane Toussaint, né le 06/05/1993 à Malmedy (B) et demeurant à B-4950 Waimes, rue des Tourbières 11;

- Madame Colette Toussaint, née le 19/01/1964 à Malmedy (B) et demeurant à B-4950 Waimes, rue du camps 29.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 ainsi qu'à l'article 9 des statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires de la société ainsi que la représentation de la société à Monsieur Philippe Toussaint qui portera le titre d'administrateur délégué et qui pourra engager valablement la société par sa signature individuelle (conformément à l'article 9 des statuts). Le mandat de l'administrateur délégué prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Le mandat d'administrateur attribué à Monsieur Philippe Toussaint, né le 20/01/1966 à Malmedy (B) et demeurant à B-4950 Waimes, rue des Tourbières 11 est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2011.

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à la «Fiduciaire Générale du Nord S.A.» avec siège sociale à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92 717 étant également arrivé à l'échéance, il sera renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2012150553/31.

(120198221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Kores Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 173.340.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve on the fourth of December

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

KOREA RESOURCES CORPORATION, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Korea, with registered office at 606, Siheung-daero, Dongjak-Gu, Seoul, Republic of Korea and registered with the Registry Office of Seoul Central District Court under number 115071-0000780 (the "Sole Shareholder");

Hereby represented by Mr Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L – 1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("private limited liability company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles") which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one-shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory

and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Kores Lux S.à r.l.”

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital and Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company’s assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law regarding any transfer to non-shareholders.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a “category A manager” or a “category B manager”.

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and, may be dismissed ad nutum, by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers in case of several categories of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year / Annual accounts. The Company's accounting year starts on 1 January and ends on 31 December of each year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory,

including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year; as the case may be, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established intervened the Sole Shareholder, aforementioned, who declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the person appearing, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following managers who are appointed for an unlimited period

Category A manager

- Mr Doseop Oh, born on 20 November 1957 in the Republic of Korea and professionally residing at 606, Siheung-daero, Dongjak-Gu, Seoul, the Republic of Korea; and

Category B managers

- Mr Attila Sényi, born on August 23, 1980 in Székesfehérvár, Hungary, and professionally residing at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail between the parties.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

A COMPARU:

KOREA RESOURCES CORPORATION, une société valablement constituée sous les lois de la République de Corée, ayant son siège social au 606, Siheung-daero, Dongjak-Gu, Seoul, République de Corée et immatriculée auprès du «Registry Office of Seoul Central District Court» sous le numéro 115071-0000780 (l'«Associé Unique»).

Ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société («les Statuts») qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Kores Lux S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social et Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à

s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi lorsque le transfert s'observe entre non associés.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement au moins un gérant présent par catégorie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt cinq), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt cinq), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social / Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé 5 % (cinq pour cent) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment

de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, l'Associé Unique, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire l'entière part du capital social représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ douze mille cinq cents Euros (12.500.EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie A

- Mr Doseop Oh, né le 20 novembre 1957 en République de Corée et résidant professionnellement au 606, Siheung-daero, Dongjak-Gu, Seoul, République de Corée; et

Gérant(s) de catégorie B

- Mr Attila Sényi, né le 23 août 1980 à Székesfehérvár, Hongrie, et résidant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers, L1130 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra entre les parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58234. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161791/403.

(120213378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Société de Transport Diekirch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.122.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 novembre 2012 au siège de la société

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 9 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur Philippe Toussaint né le 20/01/1966 à Malmedy (B) et demeurant à B-4950 Waimes, rue des Tourbières 11 qui portera

le titre d'administrateur délégué et qui pourra engager valablement la société par sa signature individuelle (conformément à l'article 9 des statuts de la société).

La durée du mandat du nouvel administrateur délégué est fixée pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2011.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2012150554/20.

(120198221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Senga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 90.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Senga S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012150567/12.

(120198422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Senga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 90.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Senga S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012150568/12.

(120198423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Sobephil s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.635.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Sobephil Sarl tenue au siège de la société en date du 26 octobre 2012

L'associé est présent:

L'associé:

- Confirme la cession des 125 parts sociales de Monsieur Christian BOCKET, demeurant à B-1460 ITTRE, 3 rue Warchay, à Monsieur Luc DELBRASSINNE, demeurant B-1380 LASNE, 13 rue Wagram.

- Confirme la démission de Monsieur Christian BOCKET à la fonction de gérant.

- Confirme la nomination de Monsieur Luc DELBRASSINNE, né le 21 juillet 1951 à Bruxelles (Belgique) et domicilié au 13 rue Wagram à B-1380 LASNE, à la fonction de gérant technique.

- Modifie le pouvoir de signature: la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant technique.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

SOBEPHIL SARL
Christian BOCKET

Référence de publication: 2012150579/22.

(120198254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Société Générale Bank & Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.061.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire En date du 19 octobre 2012, à 11 heures

2. - Nomination de M, Abdelkrim HAJJAJI en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Abdelkrim HAJJAJI, né le 02 mai 1962 à Zitouna (Tunisie), demeurant professionnellement 17 Cours Valmy 92030 Paris-La- Défense, en tant qu'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos du 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Patrick VINCENT

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012150583/16.

(120198351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Speed-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 146.745.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012150588/10.

(120198356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

1492i Investments & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 164.398.

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société en commandite par actions 1492i Investments & Co S.C.A., R.C.S. Luxembourg B 164398.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012150689/12.

(120198339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

N. Folschette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 16, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.193.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Folschette

La gérante

Référence de publication: 2012155323/11.

(120205304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.
